

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AURE LOURON**

2 avenue Calamun  
65240 ARREAU

Envoyé en préfecture le 19/04/2018

Reçu en préfecture le 19/04/2018

Affiché le



ID : 065-246500573-20180417-2018\_35-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 avril 2018**

**N° 2018-35**

*Référence écriture délib :*  
*PC/MS/CS*

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	56
	Dont 9 procurations
Votes pour : 55	
Vote(s) contre : 1	
Abstention(s) : 0	
Date de la convocation :	6 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le 17 avril, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

**Présents votants (47)** : TARDOS Jean, VIDAL Thierry, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DELCASSO Maryse, MUR Raymond, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, LANTOINE Michèle, CARROT Jean-Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, ROTGE Gilbert, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, FAUGERE Bernard, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, SERMET André, MUR François, CHAZOTTES Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, LAFFONT Jean-François, BALAGNA Patrice, GAY Eric, ROCHER Jacques, TOUCOUERE Dominique, LAIREZ Céline, ACCHINI Nicole, BRUN Didier, BAZERQUE Albert, PUJOLLE Bernard, FORGUE Pierre, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, POME Maryse, FORTINE Didier, BEYRIE Maryse, VILLEGA Serge, MILLET Michel.

**Présents non votant** : PEFONTAN Marie-Madeleine, DUPOUY Marie-France, PRUGENT-LERE Fernande, TOUCOUERE Laurent, IGLESIAS Marie-Christine

**Titulaires absents non représentés (8)** : MOUINIQ Jean, CHATILLON Frédéric, BESSONE Michel, VIDALON Patricia, LACAZE Noël, CARMOUSE Catherine, AUTHENAC Philippe, FOURCADE Dominique

**Procurations (9)** :  
BECH Jean-Pierre à ROTGE Gilbert  
BORDE Michel à BALAGNA Patrice  
CARTAN Olivier à MUR François  
DESMARAIS Nadine à DELCASSO Maryse  
MALERE Hélène à DUBARRY Jean-Bertrand  
PENE Roland à BAZERQUE Albert  
ROCA Jacques à MIR André  
SOLANA Michel à RICARD Louis  
TREY Jean-Claude à VIDAL Thierry

**OBJET : GEMAPI Actions 2018**

Monsieur Dominique GALAUP a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président de la communauté de communes Aure Louron explique que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la communauté de communes a la compétence GEMAPI.

Dans ce cadre, une programmation d'actions a été définie, avec l'appui technique et administratif du PETR du Pays des Nestes. Ces actions sont les suivantes :

Travaux sur la ripisylve : Les travaux consistent à l'abattage d'arbres menaçants de tomber et le retrait d'embâcles sur la Neste du Rioumajou (commune de St Lary Soulan), la Mousquère (communes d'Estensan et d'Azet) et le Lastie (commune de Bareilles) ;

Les actions liées au PAPI : étude géotechnique du mur de Saint Lary, étude de protection de Bordères-Louron, étude de sécurisation de la station d'épuration d'Aulon par le ralentissement des écoulements et la gestion du transport solide, la modélisation hydraulique 2D pour évaluation du comportement des systèmes d'endiguement de la plaine de St-Lary (Vielle -Aure) et définition d'un programme de travaux, le ralentissement dynamique des écoulements du ruisseau du Barricave (Ilhet).

#### ACTIONS GEMAPI 2018 CCAL MAITRE D'OUVRAGE

prog	action	Coût HT	taux aides	RAC CCAL
PAPI	Modélisation hydraulique 2D pour évaluation du comportement des systèmes d'endiguement de la plaine de Vielle Aure et définition d'un programme de travaux	210 000 €	0,65	73 500 €
PAPI	Etude géotechnique du mur de protection de St-Lary	30 000 €	0,65	10 500 €
PAPI	Etude de protection de Bordères-Louron	43 000 €	0,458139535	23 300 €
PAPI	Ralentissement dynamique des écoulements du ruisseau du Barricave	100 000 €	0,4	60 000 €
PPG	Ripisylve: Neste du Rioumajou (St Lary-Soulan)	15 000 €	0,8	3 000 €
PPG	Ripisylve: Mousquère (Estensan, Azet)	50 000 €	0,8	10 000 €
PPG	Ripisylve: Lastie (Bareilles)	20 000 €	0,8	4 000 €
PAPI	Etude Sécurisation de la station d'épuration d'Aulon par ralentissement des écoulements et gestion du transport solide	20 000 €	0,8	4 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>488 000 €</b>		<b>188 300 €</b>

Pour la réalisation de ces travaux, le Président propose que la communauté de communes ayant la compétence exerce, la maîtrise d'ouvrage de ces travaux et fasse les démarches nécessaires auprès des communes, des financeurs et du PETR du Pays des Nestes pour récupérer les subventions.

Monsieur le Président de la communauté de communes Aure Louron spécifie que pour que les actions sur la ripisylve soient réalisées en 2018, une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) couplée à une déclaration loi sur l'eau doit être déposées auprès des services de l'Etat pour ces travaux. Le PETR du Pays des Nestes ayant les compétences en interne pour réaliser ces dossiers, M. le Président propose que le PETR du Pays des Nestes dépose les dossiers réglementaires en tant que mandataire de la communauté de communes du Aure Louron.

Monsieur le Président de la communauté de communes Aure Louron précise que le Pays des Nestes accompagne la communauté de communes afin de préparer et de suivre la mise en œuvre de ces chantiers.

Monsieur le Président invite les membres du conseil à bien vouloir en débattre.

Après en avoir délibéré et à la **majorité** des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- ▶ Approuve la maîtrise d'ouvrage des travaux listés ci-dessus,
- ▶ Approuve le passage du marché et la réalisation des études et chantiers,
- ▶ Mandate Monsieur le Président de la communauté de communes à solliciter les aides financières pour le financement des travaux auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées et du Conseil Régional Occitanie,
- ▶ Mandate Monsieur le Président de la communauté de communes à conventionner avec le PETR du Pays des Nestes pour récupérer les subventions demandées,
- ▶ Mandate Monsieur le Président de la communauté de communes à réaliser toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce chantier.

#### Désignation de cinq élus référents :

Philippe CARRERE, Jean-Henri MIR, Noël LACAZE, Maurice PETIT et Jean PAUCIS sont désignés pour représenter la collectivité au sein du groupe de travail GEMAPI au Pays des Nestes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

Le Président,

P CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Ségure  
65240 ARREAU